

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault -Commune de SAINT JEAN DE FOS-

Nombre de membres

En exercice Présents ou représentés **Séance du 30 mai 2013**  
15 12

Date de la convocation :

23 mai 2013

***Fusion des Syndicats Intercommunaux des Puits du Drac et de Rabieux  
et définition statutaire***

Le trente mai deux mille treize à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.RUIZ Jean-François, Maire.

**Etaient présents** : RUIZ Jean-François, COUGOUREUX Gilles, VIDAL Franck, LANAVE Christine, SERIEIS Séverine, DELIEUZE Pascal, KUZNIAK Jocelyne, FABRE Thierry, BURTIN Yvan, AGUILAR Guy-Charles, DESTAND Claude.

**Absents excusés** : LAMONT Didier, KORPAL Pierre (pouvoir à VIDAL Franck), CAPELLI Paul-Guy, LEAL Esther.

**Secrétaire de séance** : COUGOUREUX Gilles

Les conclusions de l'esquisse de schéma directeur eau potable de 2004 laissant présager des problèmes quantitatifs sur le territoire communautaire à l'horizon 2030, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a porté de 2009 à 2012 un schéma prospectif sur les ressources en eau. Cette étude a permis de faire l'état des lieux des ressources disponibles, de diagnostiquer les besoins à venir et d'identifier des solutions qui s'intègrent à l'échelle communale ou intercommunale. Le schéma prospectif a mis en évidence un certain nombre d'interconnexions nécessaires à l'alimentation en eau ou à la sécurisation de l'approvisionnement. Ce partage de la ressource implique la réalisation d'équipements et des travaux de maintenance qui dépassent l'échelle de chaque commune et pose la question de la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, l'optimisation des financements des partenaires tels que l'Agence de l'Eau ou le Conseil général nécessitent de clarifier la gouvernance des projets liés à l'eau. Plusieurs communes ont en ce sens affiché leur volonté de mutualiser leurs services.

Parallèlement à ces données techniques, le schéma départemental de coopération intercommunale approuvé en 2012 a prévu la fusion des Syndicats intercommunaux du Puits du Drac et du Puits de Rabieux. A cet effet, un arrêté de périmètre a été pris le 29 Mars 2012.

Aussi, au regard des enjeux du territoire, en termes de mutualisation des moyens techniques, humains et budgétaires et à la nécessité de mettre en place une structure unique gestionnaire du service de production d'eau potable, il est proposé de créer un nouveau syndicat intercommunal issu de cette fusion qui regrouperait les communes suivantes : Arboras, Jonquières, Lagamas, Montpeyroux, Saint-Félix-de-Lodez, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Saturnin-de-Lucian.

Le nouveau Syndicat issu de la fusion aurait donc, au 01 Janvier 2014, les compétences en eau potable, à savoir, la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et l'établissement des schémas directeurs d'eau potable

CONSIDÉRANT l'objectif commun des syndicats Intercommunaux Drac et Rabieux de rechercher un nouveau site de production

CONSIDERANT l'intérêt de rationaliser la gestion de la production d'eau potable pour les communes d'Arboras, Lagamas, Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos, Jonquières, Saint-Félix de Lodez, Saint-Guiraud et Saint-Saturnin de Lucian,

VU l'arrêté préfectoral de projet de périmètre du 29 Mars 2012 ;

VU le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

VU les articles L 5210-1 et L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- De se prononcer favorablement sur la fusion des syndicats intercommunaux du Puits du Drac et du Puits de Rabieux pour permettre la naissance d'un syndicat intercommunal unique de production.
- D'adopter les statuts joints en annexe ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

**Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.**

**Le Maire,**

**Jean-François RUIZ**